Département de la Loire Atlantique

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES CHÂTEAUX

PLU

Révision

P 5 : PLAN DE ZONAGE (B)

Révision du PLU - 1
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 19 juin 2017
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 18 janvier 2021
Soumise à l'enquête publique du 15 juin au 16 septembre 2021 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Municipal

Vu pour être annexé à l'arrêté du maire en date du 15 août 2022
Le Maire

URBA OUEST CONSEIL
Pôle d'activités des Estuaires - 1 allée du Plessinois - 44350 GUÉRANDE
Tel 02 40 62 40 57 - urbaouestconseil@orange.fr

Echelle : 1/5500 ème

- Limites de zones
- 1 Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Parcs, jardins à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2 ème alinéa du Code de l'urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Zones humides (SAGE Vilaine)
- 35 m — Recul de l'urbanisation à respecter pour les routes départementales
- 100 m — Bande affectée par le bruit (de 100 m : RD 771)
- 75 m — 100 m — Recul de l'urbanisation à respecter pour la D 771 en application de l'article L.111.6 du Code l'Urbanisme
- Limite de la zone inondable
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Liste des emplacements réservés

Numéro	Opération	Destinataire	Surface(m²)
1	Aménagement du carrefour	Commune	2 574
2	Création d'un accès	Commune	170
3	Elargissement d'une voie	Commune	861
4	Création de logements locatifs	Commune	1 681
5	Création d'une liaison douce	Commune	809

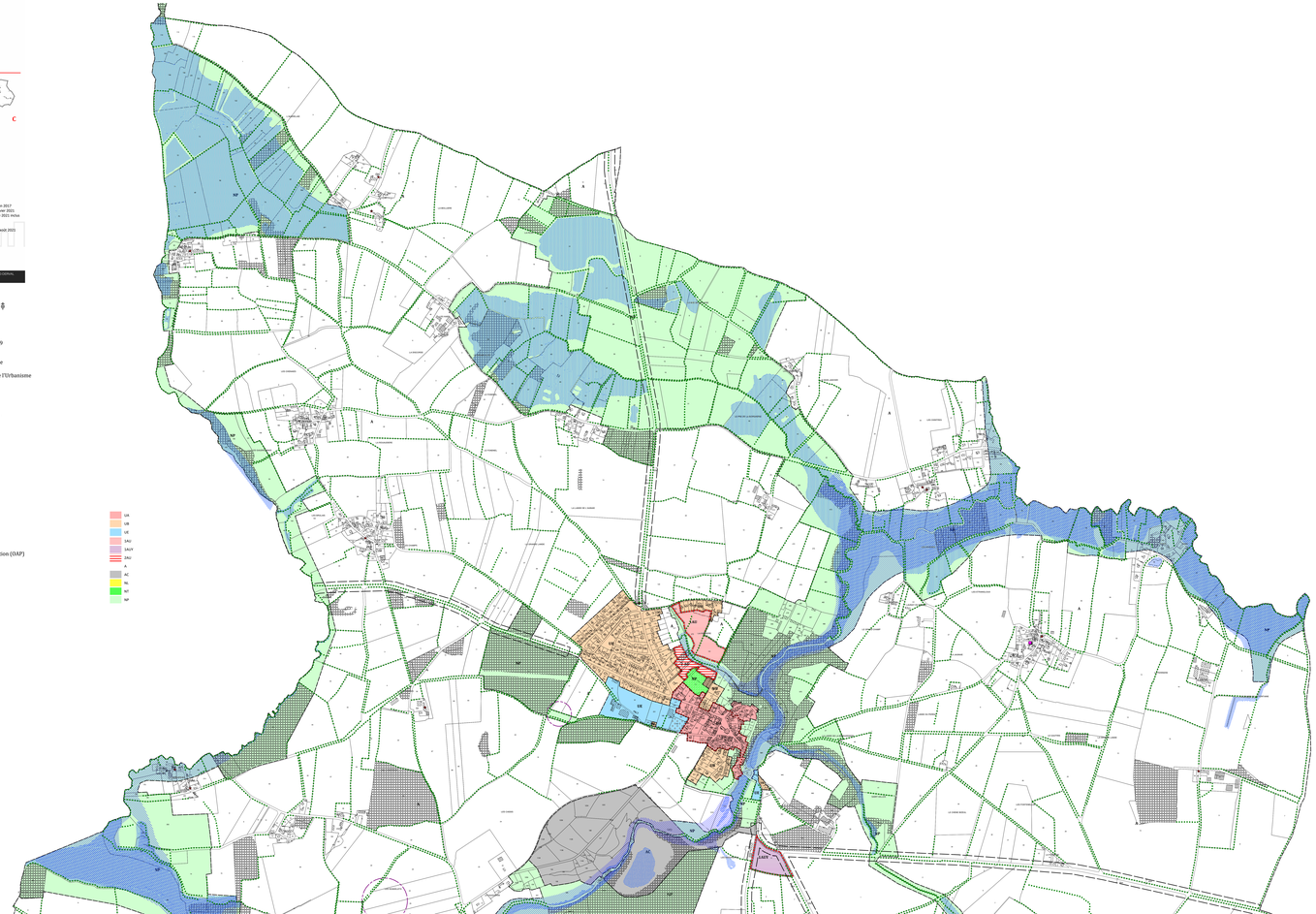

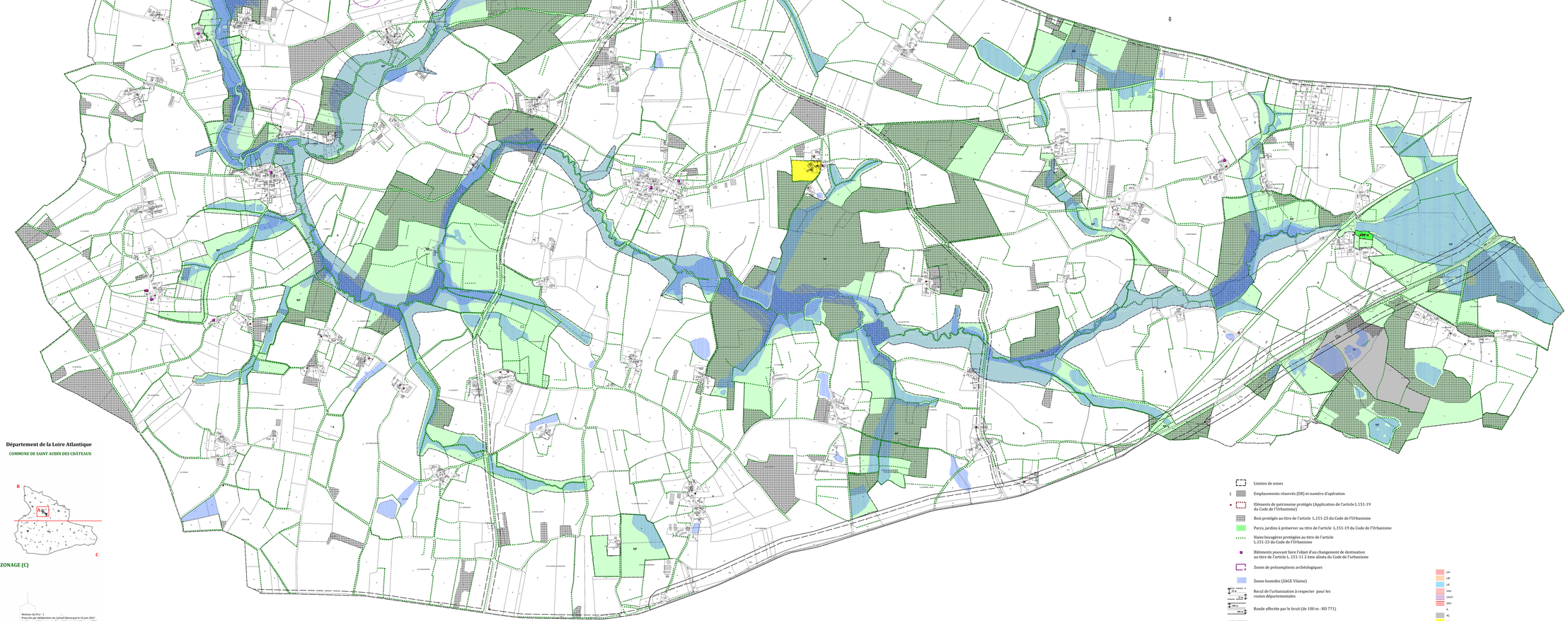

Département de la Loire Atlantique

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES CHÂTEAUX

PLU

Révision

P 5 : PLAN DE ZONAGE (C)

Révision du PLU : 1
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 19 juin 2017
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 19 janvier 2021
Enquête publique du 13 septembre 2021 au 15 octobre 2021 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

Vu pour être annexé à l'arrêté du maire en date du 13 août 2021
Le Maire

URBA OUEST

Pôle d'activités des Estuaires - 7 allée du Rochereau - 44950 CORDEMAIS
Tél : 02 40 56 40 27 - urbaouest@urbaouest.fr

Liste des emplacements réservés

Numéro	Opération	Destinataire	Surface m2
1	Aménagement du carrefour	Commune	2 576
2	Création d'un accès	Commune	636
3	Elargissement d'une voie	Commune	861
4	Création de logements locatifs	Commune	5 681
5	Création d'une liaison douce	Commune	809

Echelle : 1/5500 ème

- Limites de zones
- 1 Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Parcs, jardins à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2 ème alinéa du Code de l'urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Zones humides (SAGE Vilaine)
- 100 m / 35 m — Recul de l'urbanisation à respecter pour les routes départementales
- 100 m — Bande affectée par le bruit (de 100 m : RD 771)
- 75 m / 35 m — Recul de l'urbanisation à respecter pour la D 771 en application de l'article L.111.6 du Code l'Urbanisme
- Limite de la zone inondable
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- UA
- UB
- UE
- 1AU
- 1AUY
- 2AU
- A
- AC
- NL
- NT
- NP